

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 MAI 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 04 MAI, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 26 avril 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Claudine DUMARGUE, William JACQUILLARD.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ donne pouvoir à François NEBOUT,
Marianne IRIARTE-HUET donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Marie-Claire NEAUD donne pouvoir à Nathalie DURANDET,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Claudine DUMARGUE donne pouvoir à Cédric JEGOU.

Madame Christine DALLA VALLE a été nommée secrétaire de séance

N° 2023-041- Finances - Tarifs 2023 - Modifications tarifs RODP (Emplacement de Loisirs Aire des Brandes et camions ambulants de restauration et de vente de denrées alimentaires)

Lors du Conseil Municipal du 14 décembre dernier au cours duquel ont été votés les tarifs municipaux, la ligne relative à celui applicables aux camions ambulants de restauration et de vente de denrées alimentaires a été par erreur non reportée. Il convient donc de prendre une délibération pour compléter le tableau des tarifs municipaux et d'appliquer l'augmentation de 5% décidée en décembre 2022.

D'autre part, 2 erreurs se sont glissées dans la fixation des tarifs RODP de l'emplacement de loisirs pour l'Aire des Brandes. Au lieu des 5% d'augmentation appliqués à l'ensemble des tarifs municipaux, 0.5% pour l'accrobranche et 2.94 % pour le mini-golf ont été appliqués. Il convient de corriger en appliquant le taux de 5% et à cette occasion d'inclure l'utilisation de 1 734 m² supplémentaires au 11 772 m² déjà utilisés pour le parc d'accrobranche.

L'ensemble des tarifs ont été votés lors du conseil municipal du 14 décembre 2022 mais une erreur s'est glissée au niveau d'un des tarifs relatifs à la RODP et en particulier celui relatif aux camions ambulants de restauration et de vente de denrées alimentaires pour lequel le nouveau tarif n'a pas été reporté dans le tableau correspondant.

Il vous est donc proposé d'augmenter de 5% ce tarif comme cela a été validé lors du Conseil Municipal du 14 décembre dernier et de compléter le tableau en ajoutant la ligne suivante :

Tarifs 2023 – Redevance Occupation du Domaine Public Désignation du mode d'occupation	Unité	2022	2023
Camions ambulants de restauration et de vente de denrées alimentaires	Par m ² et par jour de présence hebdomadaire	1,02 €	1,07 €


Concernant l'emplacement de loisirs de l'Aire des Brandes, il vous est proposé d'augmenter de 5% ces tarifs comme cela a été validé lors du Conseil Municipal du 14 décembre dernier et de compléter le tableau de la manière suivante :

Tarifs 2023 – Redevance Occupation du Domaine Public Désignation du mode d'occupation	Temporalité	Superficie	Coût 2022	Coût 2023 avec une hausse de 5%	Coût /m ² 2023 hors % sur le CA
Aire des Brandes - emplacement aire de loisirs - site accrobranche	Par an	11 772 m ²	2 651.24€ + 1% CA	2 783.80 € + 1% CA Soit 3 193,85 € (avec les 1 734 m ² en plus)	0.236 €/m ²
Aire des Brandes - emplacement aire de loisirs - site mini-golf	Par an	2 125 m ²	714.00€ + 1% CA	749.70 € + 1% CA	0.353 /m ²

Les crédits ont été inscrits au budget communal

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces nouveaux tarifs, et autorise Monsieur le Maire à proposer ces nouveaux tarifs et signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 04 mai 2023.

Le maire

 François NEBOUT